

**« [ ] le prix à payer si nous voulons bâtir une société véritablement démocratique »**  
**[Etienne Soropogui, prisonnier politique guinéen]**

écrit par GuineePolitique© | 3 août 2021



**Politique**

Chers compatriotes,

J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que mes anciens codétenus Elhadj Chérif Bah, Cellou Balde, Ousmane Gaoual Diallo et Abdoulaye Bah, tous hauts responsables de l'UFDG avec lesquels j'ai été arbitrairement arrêté et injustement incarcéré, après avoir passé ensemble de longs mois de détention, ont pu finalement retrouver la chaleur du foyer familial.



## **Etienne Soropogui**

Ma satisfaction est plus grande, pour le doyen Chérif avec lequel je partageais, avant son admission à l'hôpital, la même cellule et pour lequel je nourrissais de sérieuses inquiétudes en lien avec sa santé que je sais fragile, ainsi que son âge avancé, qui d'un point de vue éthique, est inadapté pour subir les rigueurs de la prison.

Chers compatriotes,

La direction morale que nous entendons donner à notre pays doit nous interdire de suivre ceux qui nourrissent une obsession malade et une volonté dévorante de segmentation de notre pays en des enclaves ethniques en s'amusant à jouer avec la corde sensible qu'est l'ethnie.

Nous devons comprendre que cela fait partie de l'un des points d'appui de la monstrueuse doctrine cynique de ceux qui nous gouvernent et qui consistent à réduire notre combat, non pas en un affrontement entre visions divergentes, mais en une opposition et un conflit entre communautés.

Nous devons refuser de prêter le flanc à ce genre de piège facile. Combien de fois allons-nous rappeler à ce gouvernement que la politique du ressentiment, du cantonnement communautaire et de l'exacerbation des clivages identitaires n'est pas une recette pour gouverner.

Surtout que leur propension quasi-addictive consistant à nous mettre dans les enclaves ethniques n'affecte pas que notre vivre ensemble, elle nuit à notre sécurité et à notre avenir.

En ce qui me concerne, les valeurs auxquelles je crois m'interdisent d'entrer en collision ou en combine avec ce

genre de turpitude morale, tout simplement parce que je veux sortir de prison pour sauver ma 'petite tête'.

Chers compatriotes,

Comme vous le savez certainement, j'avais été transféré à partir de la prison, au service cardiologie de l'hôpital Ignace Deen le vendredi 27 novembre 2020 sur un tableau où on soupçonnait une embolie pulmonaire. À ma demande et celle de ma famille, un rapport médical retraçant le détail des pathologies diagnostiqués a été commandé.

Ce rapport a dressé le diagnostic suivant :

1. Hypertension artérielle grade 2 (HTA Grade II)
2. Broncho-Pneumonie bilatérale
3. Hypertrophie surrénalienne droite

Nous avons appris par la suite que le rapport médical initialement établi par l'équipe soignante avait été volontairement écarté et éludé par les autorités de l'hôpital, pour enfin produire une version tronquée qui ne retracerait pas de manière honnête et sincère les pathologies diagnostiquées.

Ils ont donc insidieusement écarté dans ce rapport le diagnostic d'embolie pulmonaire, alors que de fortes probabilités militaient en faveur de cette pathologie qui est une grande urgence cardio-vasculaire.

J'avais été soumis à un traitement anticoagulant (Lovenox) qui a été interrompu en raison des difficultés à surveiller ce type de traitement en milieu carcéral.

Je ne suis donc pas à l'abri de faire d'autres épisodes de thrombose veineuse, voire d'embolie pulmonaire. Il s'agit là d'atteinte extrêmement grave à la déontologie médicale, que d'accepter d'aliéner son indépendance professionnelle sur l'autel des injonctions, des pressions et dividendes

politiques.

En tout état de cause, nous nous réservons le droit, mes conseils et moi, de saisir le Conseil de l'ordre des médecins pour tentative d'homicide volontaire en lien avec un manque de loyauté à son serment et établissement de certificat tendancieux et complaisant pouvant porter préjudice à une personne privée de liberté.

Chers compatriotes,

Il vous est loisible de poser le constat par vous-même que nous sommes tous autant que nous sommes, malades à l'intérieur de cette forteresse.

De Ismaël Condé (qui a passé la nuit du samedi à dimanche aux urgences) à Fonikè Menguè (déjà hospitalisé), de Haba à Onivogui en passant par l'iman Baldé de Wanindara et tous les anonymes, tout le monde traîne une maladie.

Mais nous tenons parce que nous avons la conviction solidement ancrée que dans l'intérêt de la lutte pour une Guinée démocratique, débarrassée de la dictature, au-delà des beaux discours, il faut savoir faire don de sa personne en acceptant la pression des épreuves, en acceptant de souffrir et en acceptant de se sacrifier.

Ce sont là hélas les prix à payer si nous voulons bâtir une société véritablement démocratique. Et ce n'est pas le président Alpha Condé qui a représenté pour une génération de Guinéens, notre génération, un symbole national de 'constance politique' et de 'fidélité à ses idéaux' (même s'il les a hélas trahis) pour lesquels il s'était si longuement battu, parfois avec obsession et entêtement, souvent au prix de sa liberté, de sa santé et au prix de son équilibre familial, qui me dira le contraire.

**Etienne Soropogui**

Président du parti “Nos Valeurs Communes”

---

---

# « Je suis inquiète pour la vie de mon mari » [Par l'épouse de Foniké Menguè, prisonnier politique]

écrit par GuineePolitique© | 3 août 2021



**Tribune**

---

J'écris ces mots dans une situation inimaginable dans un pays qui se dit démocratique en ce 21ème siècle. J'écris ces mots avec un cœur qui bat dans une totale inquiétude. Depuis que j'ai quitté mon mari à l'hôpital mardi, mon cœur ne cesse de battre et mes larmes couler chaque fois que je pense à ce que Alpha Condé, Kassory et leur ministre de la justice veulent faire de mon mari. Je suis inquiète pour la vie de mon mari,

inquiète pour nos enfants, inquiète pour moi-même.



**Hawa Djan DOUKOURE**

Quand l'état de santé de mon mari s'est dégradé mardi à cause des conditions de détention inhumaines qu'il subit depuis plus de 15 mois, il a été évacué à l'hôpital Ignace Deen en ma présence.

***Malgré la conclusion du collège des médecins cardiologues qui exigeaient une hospitalisation d'urgence, Alpha Condé à travers son ministre de la justice Mory Doumbouya et son directeur de l'hôpital Ignace Deen Dr Awada ont refusé d'accéder à cette demande. Les médecins ont pourtant précisé qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, jusqu'à ce qu'un médecin conseille à mon mari de se déplacer dans une chaise roulante, avec le risque qu'il ne tombe en marchant.***

Cet acte prouve davantage que ce pouvoir, après avoir échoué à convaincre mon mari à joindre leur complot contre le peuple, veut maintenant ôter sa vie ou le contraindre à demander pardon en mettant sa vie à risque. Toute la Guinée se rappelle encore la mort de notre camarade Roger Bamba (Paix à son âme), dont la femme est actuellement en veuvage avec des bébés orphelins.

Je tiens à préciser que mon mari a fait l'objet de deux diagnostics en électrocardiogrammes qui ont tous confirmé qu'il a un problème sérieux au niveau du cœur qui nécessite une hospitalisation d'urgence et immédiate. Mais ce pouvoir sans pitié a ordonné son maintien en prison, certainement dans l'objectif de l'obliger à demander pardon pour un crime qu'il n'a pas commis. Mais c'est mal connaître mon mari qui est un

homme de courage et de dignité, et qui a mon soutien indéfectible. Par ailleurs, le premier test de mon mari a été retardé d'une journée malgré l'urgence, parce que le fameux Dr Awada, sans cœur et sans foi, a dit que son hôpital n'a pas 650.000 FG pour faire le bilan cardiaque pour voir si mon mari ne souffre pas d'un infarctus. Il mettait ainsi la vie de mon mari en danger à cause de 50 euros en quelque sorte. Mon mari a décidé de ne plus payer les frais médicaux que nous avons toujours supportés depuis sa détention. Il leur a rappelé ceci avant hier en ces termes :

**« Je ne paye plus rien, chaque fois que je tombe malade, vous me faites payer de l'argent et pourtant c'est votre pouvoir qui m'a mis en prison, qui m'empêche de travailler pour nourrir ma famille, c'est donc lui qui doit payer pour mes soins quand je tombe malade, je ne paierai plus rien, j'ai déjà payé beaucoup d'argent en prison ces mois pour mes soins, c'est terminé. »**

Ce premier jour donc, malgré l'insistance des médecins, mon mari est retourné en prison dans une chaise roulante, sans savoir que son cœur tiendra jusqu'au lendemain. C'est hier que le ministre de la justice aurait payé les frais pour le prélèvement. En dépit de l'urgence et de la recommandation que les médecins ont signalé pour son hospitalisation, jusqu'à présent mon mari n'a entamé aucun traitement. Le résultat de son diagnostic n'est aussi pas transmis aux médecins.

C'est sûr qu'ils ont décidé de le tuer à petit feu sous les ordres d'Alpha Condé, son PM et son ministre de la justice.

***Nous prenons le peuple de Guinée et la communauté internationale à témoin sur la volonté de ce régime à éliminer physiquement mon mari. Aujourd'hui, le garder illégalement et injustement ne leur suffit plus, donc il faut l'éliminer stratégiquement à petit feu comme ils l'ont fait à Roger Bamba et plusieurs autres compatriotes.***

Qui sait s'ils ne sont pas en train de l'empoisonner en ce moment même car depuis une semaine je ne contrôle plus la chaîne de repas de mon cher époux à cause de la présence d'une équipe mixte composée des gendarmes et policiers dans les mains desquels les repas passent. Depuis la présence de cette équipe mixte et illégale, tout est devenu encore pire. Il faut rappeler que ce sont ceux qui l'ont kidnappé et déféré en prison qui sont actuellement les mêmes qui contrôlent la chaîne de repas. Ce qui est un conflit de compétence et un risque direct pour lui.

Je finis cette tribune par informer l'ensemble du peuple de Guinée que mon mari reste serein car il sait que la justice populaire et la justice de Dieu sont plus fortes qu'une justice aux ordres d'un seul homme. Nous sommes une famille de croyants, et avons la foi en Dieu. Devant Dieu et les hommes, ce régime est en train de priver mon mari de son droit fondamental aux soins sanitaires, en violation des droits universels. L'histoire en est témoin !

**Hawa Djan DOUKOURÉ, épouse de Fonikè Manguë, prisonnier politique**

---

---

**Guinée: La récente libération de prisonniers ne doit pas faire oublier le maintien en**

# détention de près de 60 autres depuis la période électorale

écrit par GuineePolitique© | 3 août 2021



## Politique

- La décision de non-lieu pour 40 détenus décrispe l'espace civique
- Des opposants politiques renvoyés devant le tribunal
- Le militant pro-démocratie Oumar Sylla doit être libéré

La décision de non-lieu ou de renvoi en procès concernant 97 personnes en détention provisoire depuis leur arrestation dans le contexte de la contestation de l'élection présidentielle d'octobre dernier est un pas positif vers le respect des libertés et des principes de procès équitable en Guinée, a déclaré Amnesty International jeudi 8 juillet 2021.

*Nous saluons l'avancée des procédures concernant les personnes arrêtées pendant la période électorale. C'est un pas positif pouvant contribuer à la décrispation de l'espace civique, caractérisé depuis le début de la période électorale*

*par des arrestations arbitraires d'opposants et d'activistes, et une répression de presque toutes leurs manifestations.*

*Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.*

« Nous saluons l'avancée des procédures concernant les personnes arrêtées pendant la période électorale. C'est un pas positif pouvant contribuer à la décrispation de l'espace civique, caractérisé depuis le début de la période électorale par des arrestations arbitraires d'opposants et d'activistes, et une répression de presque toutes leurs manifestations », a déclaré Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

Une ordonnance de renvoi datée du 29 avril 2021, consultée par Amnesty International, a acté la libération de 40 personnes à la suite d'un non-lieu, sur un total de 97 en détention provisoire depuis octobre dernier pour différents chefs d'inculpation en lien avec des discours ou des actions prises durant la période électorale. Les 57 autres détenus ont été renvoyés devant le tribunal de Dixinn dans la capitale Conakry pour être jugés.

Par ailleurs, une grâce présidentielle a été accordée les 18 et 22 juin, à quatre personnes, dont trois s'opposaient au troisième mandat du président Alpha Condé. Il s'agit de Mamadi Condé, Souleymane Condé et Youssouf Diabaté. Leur libération intervient à la suite de demandes de pardon qu'elles ont exprimées après plusieurs mois de détention.

*Ces libérations ne doivent néanmoins pas faire oublier que des dizaines d'autres personnes sont en détention provisoire depuis plus de sept mois, dont des opposants politiques, et qu'un activiste pro-démocratie, Oumar Sylla, est détenu arbitrairement, simplement pour s'être exprimé.*

*Samira Daoud*

« Ces libérations ne doivent néanmoins pas faire oublier que des dizaines d'autres personnes sont en détention provisoire depuis plus de sept mois, dont des opposants politiques, et qu'un activiste pro-démocratie, Oumar Sylla, est détenu arbitrairement, simplement pour s'être exprimé. Ce dernier doit être libéré immédiatement et sans conditions, tandis que les autres personnes doivent être jugées sans délai selon des procédures justes et équitables, ou libérées », a déclaré Samira Daoud.

Parmi les personnes renvoyées devant le tribunal de Dixinn pour être jugées, se trouvent quatre responsables de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG, opposition), Ibrahima Chérif Bah, Ousmane « Gaoual » Diallo, Mamadou Cellou Balde et Abdoulaye Bah, ainsi qu'Etienne Soropogui, président du mouvement politique allié Nos valeurs communes. Amadou Djouldé Diallo, membre de la cellule de communication de l'UFDG, a lui aussi été renvoyé devant le tribunal.

Selon l'ordonnance de renvoi, les charges pour « meurtre et complicité de meurtre » ont été abandonnées contre eux mais ils sont inculpés chacun pour tout ou partie des charges suivantes : « atteinte aux institutions de la république », « trouble à l'État par la dévastation et le pillage », « participation à un mouvement insurrectionnel », « menace de violence ou de mort par le biais d'un système d'information », et « production, diffusion et mise à disposition d'autres de données de nature à troubler l'ordre public ou la sécurité publique. »

« Aucune date d'audience n'a encore été fixée, des visites leur ont été refusées, leur mandat de dépôt, arrivé à expiration, n'a pas été renouvelé, en violation du Code de procédure pénal », a déclaré à Amnesty International l'un des avocats du collectif de la défense.

Ce collectif avait annoncé en février 2021 la suspension de sa participation à la procédure, au motif du « caractère

fallacieux des chefs d'inculpation, des détentions arbitraires prolongées, et de la violation répétée et intolérable des droits de la défense. »

Également parmi les 57 personnes renvoyées devant le tribunal, huit le sont pour l'attaque d'un train de la compagnie minière russe Rusal, le 23 octobre 2020 à Sonfonia (Conakry), au cours de laquelle quatre agents des services de défense et de sécurité ont trouvé la mort.

### **Oumar Sylla en détention arbitraire depuis bientôt 10 mois**

Le militant pro-démocratie du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) Oumar Sylla, demeure en détention arbitraire depuis bientôt 10 mois. Arrêté le 29 septembre 2020 à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du président Alpha Condé à un troisième mandat, il a été condamné lors de son procès en appel le 10 juin 2021 à trois ans de prison ferme pour « communication et divulgation de fausses informations, menaces notamment de violences ou de mort ».

Après trois mois de détention provisoire, Oumar Sylla avait entamé une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès.

*Les autorités doivent immédiatement et sans conditions libérer Oumar Sylla, ainsi que toutes les personnes arbitrairement détenues pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression.*

*Samira Daoud*

« Les autorités doivent immédiatement et sans conditions libérer Oumar Sylla, ainsi que toutes les personnes arbitrairement détenues pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression », a déclaré Samira Daoud.

Parmi les cinq responsables de l'UFDG et de Nos valeurs communes détenus, Ibrahima Chérif Bah, 73 ans, Abdoulaye Bah, et Ousmane « Gaoual Diallo », ont été hospitalisés ces derniers mois pour des problèmes de santé, tandis que Ismaël Condé, autre opposant en détention, a été admis à l'hôpital après s'être « volontairement ébouillanté le visage et le torse avec de l'eau chaude, » selon le ministère de la Justice.

Selon des membres de la famille de Ibrahima Chérif Bah – détenu depuis le 30 novembre 2020 – contactés par Amnesty International, une évacuation d'urgence à l'étranger lui a été refusée, bien qu'il ait « des difficultés à suivre son traitement car il est compliqué de lui faire parvenir ses médicaments en raison des restrictions de voyages. »

Le ministère de la Justice avait annoncé le 20 avril 2021 son admission à l'hôpital, en rapportant que son état avait été jugé « médicalement stable » par « une équipe médicale composée d'éminents cardiologues. »

Amnesty International s'associe à l'appel formulé le 25 mars 2021 par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, demandant aux autorités d'examiner les moyens de libérer les personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19, notamment les détenus les plus âgés et ceux malades.

Entre décembre 2020 et janvier 2021, Amnesty International avait [documenté et communiqué](#) sur la mort de quatre personnes, dont trois militants ou sympathisants de l'UFDG, pendant leur détention provisoire à la prison centrale de Conakry.

### **Menaces contre des opposants politiques**

Des pressions et menaces continuent par ailleurs d'être exercées contre des opposants politiques.

Le président et l'un des vice-présidents de l'UFDG ont ainsi

été interdits de sortie du territoire à plusieurs reprises, et le passeport du président du parti a été confisqué par les autorités sans base légale, en violation de leur droit à la liberté de mouvement.

Morlaye Sylla, militant de l'UFDG en Guinée-Bissau, a reçu en 2019, 2020 et 2021 des menaces de mort de la part d'un responsable de l'ambassade de Guinée et d'un proche du consul dans ce pays, en raison de ses activités politiques et de ses publications critiques envers le pouvoir.

En dépit d'une plainte déposée en 2020 à la police judiciaire de Bissau suite à une agression, le militant a déclaré à Amnesty International qu'aucune suite n'a été donnée à ses alertes jusqu'à présent.

Amnesty International appelle les autorités bissau-guinéennes à prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à la liberté d'expression, et faire cesser ces menaces.

### **Complément d'information**

Après les violences consécutives à la tenue de l'élection présidentielle contestée du 18 octobre 2020, le procureur général de la Cour d'appel de Conakry avait annoncé le 31 octobre 2020 l'interpellation de 325 personnes. D'autres avaient ensuite été arrêtées au mois de novembre, dont plusieurs membres de l'UFDG et de Nos valeurs communes.

Une semaine après l'élection présidentielle organisée dans un contexte de répression du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, [Amnesty International avait conclu](#) à des tirs à balles réelles sur des passants et des protestataires à Conakry la capitale et Labé au nord du pays, par les forces de défense et de sécurité.

---

---

# «Persuadés de notre innocence» [lettre de trois responsables de l'UFDG détenus politiques]

écrit par GuineePolitique© | 3 août 2021



**Politique**

---

Dans une lettre publiée par le site [guineematin](#), trois responsables du parti d'opposition UFDG, arrêtés après la présidentielle et inculpés pour « [trouble à l'État par la dévastation et le pillage atteinte aux institutions de la République, participation à un mouvement insurrectionnel, menace de violences ou mort par le biais d'un système informatique, diffusion et la mise à disposition d'autrui de données de nature à troubler l'ordre public](#) » demandent à tous

les acteurs politiques « d'amorcer le processus d'apaisement par le dialogue et la concertation dans le souci de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale. »

## **L'intégralité de la lettre**

**Chers compatriotes,**

Comme vous le savez, nous sommes incarcérés à la Maison Centrale de Conakry depuis plusieurs mois.

Prisonniers politiques pour les uns, prisonniers d'opinion ou otages politiques pour les autres, prisonniers tout court pour certains. Une chose est incontestable, nous sommes avant tout des Guinéens dont l'engagement et la lutte politique n'ont jamais été dirigés contre un individu ou un quelconque groupe de Guinéens.

Nous avons toujours mené notre combat avec le strict objectif de servir la démocratie, le respect de l'État de droit et la recherche du bonheur de nos concitoyens.

Il est important de rappeler que nous avons exclu, dès les premières heures de notre engagement politique, la conquête du pouvoir par la violence en choisissant, la voie des urnes qui demeure encore notre unique option. Ce choix démocratique est motivé par le fait que chacun d'entre nous considère que la violence ne peut être la solution et lorsqu'elle survient, nous l'avons toujours condamnée sans aucune ambiguïté. D'autant plus qu'au cours de ces dernières décennies, ce sont nos compatriotes qui ont payé le lourd tribut, du fait des violences politiques et sociales qui affectent directement de nombreuses familles et la cohésion sociale.

Pourtant, on nous accuse d'atteintes aux institutions, de pillages et même de participation à des mouvements insurrectionnels, etc. Quel fut notre stupeur à s'entendre dire être mêlés à de tels actes. Persuadés de notre innocence,

nous nous sommes tous rendus volontairement devant les instances judiciaires espérant qu'elle agira avec impartialité et objectivité. De fait, nous n'avons opposé ni résistance, ni violence aux forces de défense et de sécurité, qui sont venues interpeler l'un de nous à son domicile.

Il est clair que notre probité, mais aussi les responsabilités que nous avons assumées à divers niveaux, nous empêchent tout comportement ou attitude incivique.

On comprendra aisément qu'il est impossible de remettre en cause notre engagement politique ; l'idéal qui les fonde et les nourrit. C'est pourquoi, nous rejetons toutes les accusations de violence quelles qu'elles soient et qui seraient susceptibles de mettre en danger la paix sociale, de menacer la sécurité de nos compatriotes et de nos institutions. Cela ne nous ressemble point.

S'il est établi que le procès d'hommes politiques permet de juger un État sur le plan de la démocratie et du respect des libertés fondamentales, nous souhaiterions que ce défi soit relevé par l'institution judiciaire. Que peu d'entre nous puissent croire et miser sur le succès de cette volonté n'enlève aucunement notre foi en la justice. Il revient aux autorités de notre pays et, si nécessaire, avec l'appui des pays amis, d'en être le garant ; de veiller à l'équité et l'impartialité de l'institution judiciaire ; mais aussi à la neutralité de l'Exécutif.

Bien évidemment, c'est aux magistrats de mesurer l'importance et la portée des actes qu'ils sont appelés à engager dans le cadre de « l'affaire » nous concernant. Qui pourrait douter que son déroulement et l'issue qui en sortira constitueront un jalon essentiel dans la volonté de décrispation du climat politique récemment exprimée par tous les acteurs politiques, les ONG de défense des Droits humains, les pays partenaires de la Guinée et d'une certaine manière les autorités guinéennes. Dès lors, un consensus s'est dégagé pour considérer que ce

serait là, un des premiers gages d'ouverture d'un dialogue constructif, consensuel et inclusif.

Pour nous, il est fondamental d'œuvrer dans ce sens afin d'amorcer le processus d'apaisement par le dialogue et la concertation dans le souci de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale. Nous espérons pouvoir apporter notre contribution en continuant de jouer encore notre rôle sur la scène politique au service de notre pays. Nous sommes persuadés que cela est possible si chacun veillait au respect des règles d'impartialité de nos institutions et des représentants qui exercent au nom du peuple.

Nous estimons que le moment est probablement venu ; qu'une situation opportune est là et qu'il faut la saisir. Nous pensons qu'il est temps que chaque Guinéen prenne résolument l'engagement de promouvoir l'exercice d'une démocratie apaisée, l'unité et la réconciliation de tous les fils et filles de notre Guinée.

- **Ibrahima Chérif BAH** *Vice-président, membre du Conseil politique.*
  - **Ousmane Gaoual DIALLO** *Directeur de la Communication, Membre du Conseil politique, ancien Député.*
  - **Mamadou Cellou BALDÉ** *Coordinateur des fédérations de l'intérieur, Membre du Bureau Exécutif, ancien Député.*
- 
- 

**Pétition: Appel à la**

# Libération des prisonniers politiques en Guinée ! [Par Tierno Monénembo]

écrit par GuineePolitique© | 3 août 2021



SIGNEZ LA PÉTITION [ICI](#)

---



## Politique

---

Depuis l'accession d'Alpha Condé au pouvoir, la répression, ce mal endémique de la Guinée, a resurgi avec une virulence qui rappelle les années noires, celles des pendaisons publiques et du Camp Boiro. On attendait de celui qui passe pour « le premier président démocratiquement élu de la Guinée » qu'il nous fasse oublier le fouet de Lansana Conté et la terreur de Sékou Touré. On attendait de l'ancien prisonnier politique la réhabilitation des Droits de l'Homme, assortie d'un respect scrupuleux de la vie humaine. Par ses paroles comme par ses actes, il se situe hélas aux antipodes de toute valeur juridique et morale.

De Décembre 2010, date de sa première élection, à aujourd'hui, les organisations des Droits de l'Homme dénombrent 260 morts

et 2 000 blessés. Ces chiffres ne concernent que les personnes fauchées à balles réelles dans les manifestations de rue. Ils seraient deux fois plus élevés si l'on y ajoutait les détenus victimes de leurs conditions de détentions et les dizaines de personnes qui ont succombé aux massacres de Womé, Zogota et Galapaye.

Ces derniers mois ont été particulièrement sanglants. Sortis massivement pour faire barrage à la modification de la constitution lui permettant de briguer un troisième mandat, les Guinéens ont dû affronter non plus seulement les balles des gendarmes et des policiers mais aussi celles des soldats que le régime, pris de panique, a réquisitionnés pour aider au rétablissement de l'ordre. 60 morts, rien que d'Octobre à Janvier ! Parallèlement, plus de 400 personnes ont été arrêtées pour les raisons les plus fallacieuses : fabrication et stockage d'armes de guerre, assassinats, complicité d'assassinats, insurrection, complicité d'insurrection, atteinte aux intérêts supérieurs de la nation etc.

Cette vague d'arrestation n'a épargné aucun quartier, aucune classe d'âge, aucune catégorie sociale. Voilà maintenant six mois que ces 400 personnes végètent à la Maison Centrale de Coronthie sans jugement. On y trouve des hommes politiques, des journalistes, des cadres de haut niveau mais aussi des anonymes (des familles entières parfois) cueillis nuitamment chez eux alors qu'ils dînaient ou dormaient du sommeil du juste. Mais le cynisme d'Alpha Condé ne s'arrête pas là : 150 mineurs font partie du lot. A ce jour, 20 d'entre eux ont bénéficié d'une libération conditionnelle, les autres ont été déférés devant le tribunal militaire qui en Guinée sert de siège au tribunal pour enfants.

Cette série de violences vise un objectif clair : intimider le peuple mais aussi et surtout, réduire au silence les opposants les plus irréductibles :

- Oumar Sylla dit Foyinké Mengué, repsoonsable de la

mobilisation et des antennes du FNDC (qui se retrouve pour la troisième fois derrière les barreaux).

- Ousmane Gaoual Diallo, ancien député, directeur de la communication du parti d'opposition, UFDG
- Malick Condé, maire-adjoint de Matam
- Chérif Bah, ancien gouverneur de la Banque Centrale
- Etienne Soropogui, leader du mouvement « Nos valeurs communes »
- Cellou Baldé, ancien député
- Abdoulaye Bah, ancien maire de Kindia
- Mamadi Condé dit Madic 100 frontières, militant de l'UFDG.
- Souleymane Condé président de la section FNDC de Boston (USA)
- Amadou Diouldé Diallo, journaliste, historien

Détenus arbitrairement et dans des conditions inhumaines (certains sont gravement malades, d'autres même, atteints de Coronavirus), ces martyrs ne doivent pas être oubliés. J'appelle toutes les consciences, tous les démocrates épris de justice et de liberté en Afrique et ailleurs dans le monde, à signer cette pétition pour demander la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques en Guinée.

Fait à Conakry le 25 Avril 2021.

**Tierno Monénembo** *écrivain guinéen*

---

**SIGNEZ LA PÉTITION [ICI](#)**

---